

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale, rubrique 2980-1 de la nomenclature des ICPE, concernant la création d'un parc éolien – Ferme éolienne de Montguerin - constitué de 5 aérogénérateurs (modèle non arrêté) et de 2 armoires de coupure

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : commune de Neuvy-en-Dunois

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS FERME EOLIENNE DE MONTGUERIN dont le siège social est situé 1, rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours, du mardi 4 juin 2024 à 9h00 au vendredi 5 juillet 2024 à 19h00.

► **LE DOSSIER** : Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de Neuv-en-Dunois, aux jours et heures d'ouverture au public, les mardis de 9h00 à 11h00 et les vendredis, de 17h00 à 19h00. Le dossier complet est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5409>. Le dossier sera également consultable depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique, pendant les horaires d'ouverture au public.

Les avis émis par les conseils municipaux des 13 communes mentionnées plus bas ainsi que ceux des conseils communautaires des communautés de communes Cœur de Beauce et du Bonnevalais ainsi que celui de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Jean-Charles RIOULT, Chef de Projet éolien – mail : jc.rioult@volkswind.com

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur Jacques PAYRE, Lieutenant-colonel en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

DATES	HEURES	LIEUX
Mardi 11 juin 2024	de 9h00 à 12h00	Mairie de Neuvy-en-Dunois 11, rue Jean Moulin
Mardi 25 juin 2024	de 9h00 à 12h00	
Vendredi 5 juillet 2024	de 16h00 à 19h00	

Monsieur Jean-François ROLLAND, Délégué régional d'Air France pour le secteur Proche-Orient, en retraite, est nommé en qualité de suppléant.

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Neuvy-en-Dunois, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairie de Neuvy-en-Dunois (observations et propositions orales ou écrites) ;
- par voie postale, adressées à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Neuvy-en-Dunois 11, rue Jean Moulin 28800 Neuvy-en-Dunois ;

les observations remises ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert en mairie de Neuvy-en-Dunois ;

- à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5409@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5409> et donc visibles par tous.

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES :**

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Neuvy-en-Dunois (commune d'implantation du projet), Bullainville, Courbehaye, Eole-en-Beauce, Le Gault-Saint-Denis, Les Villages Vovéens, Meslay-le-Vidame, Montboissier, Moriers, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville et Villars (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera, par arrêté motivé, la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou refusera le projet .